

Département du Cher

Commune d'ARÇAY

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 13 avril 2021

Le conseil municipal se tient dans la grande salle de la mairie. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19. Chaque membre dispose d'une table individuelle.

Date de convocation : 9 avril 2021

À 18h42, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Eric NICOLI, Paul RITZO DAOUT, Olivier NICOLAS, Armand PLISSON, David MARTEL, Stéphane HAMELIN, Jeanne ROMERO, Didier GUERRY, Emmanuelle BOUYER, Olivier STOJANOVIC.

Excusés : Karine MEGE donne son pouvoir à Jeanne ROMERO,
Aleksandar CENIC donne son pouvoir à David MARTEL,
Marc MEUNIER donne son pouvoir à Stéphane HAMELIN,
Angélique METIVET donne son pouvoir à Emmanuelle BOUYER,
Stéphane COULEBEAU donne son pouvoir à Olivier NICOLAS.

Absents : Aucun

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire : David MARTEL

Le maire indique en préambule qu'un administré est décédé ce jour et demande au conseil d'observer une minute de silence. L'ensemble du conseil se lève pour se recueillir.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2021

Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2020**

Le maire donne la parole à Olivier NICOLAS, qui nous présente le compte de Gestion 2020 rapporté par la trésorerie. En effet ce compte retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes faites sur l'année 2020 enregistrées par la trésorerie aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

	Section de fonctionnement	Section de d'investissement	Total des Sections
Recettes	335 595.18	91 574.79	427 169.97
Dépenses	322 248.53	48 622.16	370 870.69
Résultat de l'exercice	Excédent : 13 346.65	Excédent : 42 952.63	Excédent : 56 299.28

Il est procédé au vote à main levée pour approuver ce Compte de Gestion 2020 :

Pour : 15 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le conseil municipal approuve le Compte de Gestion 2020 à l'unanimité

➤ **Approbation Compte Administratif 2020**

La présentation détaillée du compte Administratif est faite M. Olivier NICOLAS

	Section de fonctionnement	Section de d'investissement	Total des Sections
Recettes	335 595.18	91 574.79	427 169.97
Dépenses	322 248.53	48 622.16	370 870.69

Il est procédé au vote à main levée pour approuver ce compte Administratif 2020.

Pour : 13 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Note : Le maire s'étant retiré pour le vote, le pouvoir de Marc MEUNIER n'a pas pu être exprimé.

Le conseil approuve donc le compte Administratif 2020 à l'unanimité.

➤ **Affectation du résultat 2020**

La présentation détaillée de l'affectation du Résultat est faite par Olivier NICOLAS. Il en suit des échanges explicatifs avant de procéder au vote d'approbation

Résultat à affecter	45 494.13
Affectation en réserve R1068 en investissement	0
Report en fonctionnement en R002	45 494.13

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée pour approuver cette affectation de résultat :

Pour : 14 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 1 voix, Éric NICOLI.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat sur le budget 2021

➤ **Vote des taux et des taxes**

Le maire donne la parole à Olivier NICOLAS pour rapporter le sujet suivant.

Olivier NICOLAS commence sa présentation par nous expliquer l'évènement national de cette année, la suppression de la taxe d'habitation. Il poursuit en indiquant que la volonté de l'équipe municipale en début

de mandat était de ne pas augmenter les impôts. Ce qui est le cas ce soir. Les taux d'impositions restent constants au global.

Taux 2020 :

Taxe Habitation : 16.33%

Taxe Foncière Bâti : 21.04%

Taxe Foncière Non Bâti : 46.53%

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat.

En contrepartie, le taux de la Taxe Foncière Bâti du **Département** (19.72%) est transmis aux communes.

Pr conséquent le nouveau taux de référence 2021 de la commune est de 40.76% soit : Taxe Foncière Non-Bâti 21.04%+ 19.72% (taux Département)

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de prendre acte du nouveau taux de référence de Taxe Foncière Bâti de 40.76%, Taxe Foncière Non Bâti : 46.53%.

Taux communaux 2021 soumis au vote :

Taxe Foncière Bâti : 40.76%

Taxe Foncière Non Bâti : 46.53%

Le Conseil Municipal procède au vote pour les taux précédemment cités :

Pour : 15 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux présentés.

➤ **Budget Primitif 2021.**

Olivier NICOLAS indique que la commission communale des finances s'est réuni vendredi 09 Avril pour échanger sur ce budget finalisé.

Il nous présente les grandes lignes budgétaires sur les sections de fonctionnement et d'investissement selon l'extrait ci-dessous :

Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Prévision 2021
002	Résultat de Fonctionnement reporté	45 494,13
013	Atténuations de charges	12 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	41 850
73	Impôts et taxes	226 168
74	Dotation, Subventions et participations	60 853
75	Autres produits de gestion courante	8 089
77	Produits exceptionnels	5 672
TOTAL		400 126,13

Dépenses de Fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Prévision 2021
022	Dépenses imprévues	6 000
023	Virement à la section d'investissement	0
011	Charges à caractère général	151 528

012	Charges de personnel et frais assimilés	190 318,03
014	Atténuations de produits	2 205
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 738,15
65	Autres charges de gestion courante	35 886,95
66	Charges financières	8 350
67	Charges exceptionnelles	100
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0
TOTAL		400 126,13

Olivier NICOLAS indique que les chiffres présentés ont été réévalués pour correspondre à une « vraie » année comparé à 2020 ou la COVID-19 a eu un impact fort sur les dépenses notamment.

Jeanne ROMERO demande si tous les projets ont bien été provisionnés. Olivier NICOLAS lui répond que oui, cela est détaillé dans le tableau des investissements

<u>Recettes d'investissement</u>		
Chapitre	Libellé	Prévision 2021
001	Solde d'exécution de la section investissement reporté	11 338,03
021	Virement section fonctionnement	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 738,15
10	Dotations, Fonds divers et réserves	23 339
13	Subventions d'investissement	53 066,70
16	Emprunts en euros	800
024	Produits de cession	105 000
TOTAL		199 331,88

<u>Dépenses d'investissement</u>		
Chapitre	Libellé	Prévision 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	26 969,77
204	Subventions d'équipement versées	961,70
20	Immobilisation incorporelles	16 138,28
21	Immobilisations corporelles	142 939,63
23	Immobilisations en cours de travaux	12 322,50
TOTAL		199 331,88

Olivier NICOLAS indique que pour cette année il n'y a pas de nouveaux engagements d'emprunts. Il nous précise qu'il poursuit la philosophie mise en place par Éric NICOLI lors du précédent budget, de réduire les emprunts pour dégager à termes une nouvelle capacité d'emprunt intéressante notamment dans le cadre du projet de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée pour approuver ce budget primitif 2021 :

Pour : 14 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 1 voix, Éric NICOLI.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 tel que présenté.

➤ **Approbation du contenu prévisionnel du compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Il est proposé d'imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » les types de dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques : les gerbes de fleurs, bouquets, gravures, médailles, présents offerts à l'occasion de divers évènements, vin d'honneur,

cérémonie des vœux, cérémonies à caractère officiel comme le 11 novembre, Commémoration Colonne Elster ...

- Les dépenses liées aux festivités des écoles de la commune (noël, spectacles...)
- Les dépenses liées à Noël comme les achats pour les colis des anciens, pour les agents.
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée pour approuver les types de dépenses qui seront imputées à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » :

Pour : 15 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.

Le conseil municipal approuve les types de dépenses présentées à imputer à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».

➤ **Présentation des devis d'élagage pour la place De Maynard et choix du devis**

Le maire, Stéphane HAMELIN présente le sujet sur l'élagage des arbres de la place De Maynard. Le maire a fait réaliser 2 types de devis par entreprise :

- Le premier type de devis est de ne tailler que les arbres longeant les routes, notamment la rue de postillon.
- Le second type de devis est de tailler l'ensemble des arbres. L'abattage de l'arbre mort est inclus dans le second type de devis également.

	Devis 1	Devis 2
Entreprise XXXX	2520 €	18720 €
Lycée Agricole	Non faisable car pas de nacelle ni permis	
Entreprise VERMEERSCH	4550 €	10500 € après négociation (prix initial 18200€)

Le maire indique que pour venir agrémenter cette place, Armand PLISSON et Olivier STOJANOVIC ont réalisés 4 bancs publics et une boîte à livres en recyclant les planches de l'ancien abribus. Ils sont remerciés par l'ensemble du conseil municipal.

Le maire propose donc de voter à main levée la réalisation du devis 2, c'est-à-dire l'élagage complet de la place De Maynard, par la société VERMEERSCH pour un coût de 10500€.

Il est procédé au vote :

Pour : 15 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.

Le conseil municipal approuve l'engagement de la société VERMEERSCH pour réaliser l'élagage complet de la place De Maynard

• **Questions diverses**

L'ordre du jour a été parcouru dans son intégralité

- Le maire indique que les 2 logements communaux sont maintenant reloués pour un loyer de 400€ par mois pour chaque logement.
- Le maire indique avoir réalisé un partenariat avec le Département du Cher pour que les enrobés « sortants » de la commune soit repris. Cette réfection interviendra d'ici l'été. Ce partenariat est réalisé avec la commune de Levet également.
- Le city stade : l'entretien du sol sera également effectué pour un montant de 540€.
- Éric NICOLI indique que les deux derniers compte-rendu des conseils municipaux ne sont pas présents sur le site internet de la commune. Émilie MARIN et Olivier STOJANOVIC vont remédier à cette situation au plus vite.

À 20h48, la séance est levée.